**

Exp./Afz. : INAMI (SSS), Avenue Galilée 5/1, 1210 Bruxelles

**A l'hôpital représentant le réseau de santé mentale pour adultes**

**A l'hôpital représentant le réseau de santé mentale pour enfants et adolescents**

**A l’institution perceptrice**

En cc : la coordinatrice/le coordinateur de réseau

Institut National d'Assurance Maladie • Invalidité

|  |  |
| --- | --- |
| **SERVICE DES SOINS DE SANTE** |  |
|  |  |  |
| **Correspondant :** | Direction établissements et  |  |
|  | services de soins |  |
|  |  |  |
| **E-mail :**  psy@riziv-inami.fgov.be |  |
| **Nos réf :**  | Psy-Ort/2024/005 |  **Bruxelles, le 16 avril 2024** |

**Objet : Le document situations de travail en lieux d’accroche et application des pseudocodes.**

Le 20 décembre 2023, le Comité de l'assurance a approuvé la convention entre le Comité de l'assurance et chaque réseau de santé mentale concernant le financement des fonctions psychologiques dans la première ligne par les réseaux de santé mentale.

Un élément clef de cette convention est la promotion du travail en lieux d’accroche, dans laquelle le prestataire de soins recherche les groupes cibles directement dans les lieux dans la communauté, à l’inverse de méthodes de travail plus traditionnelles dans lesquelles le groupe cible fait le pas vers le prestataire de soins. L’article 2, l’article 4, §1, l’article 5, l’article 8 et les pseudocodes (annexe 1) se référent au travail en lieux d’accroche.

Le 21 mars 2024, le Comité d’accompagnement a approuvé la note « Situations de travail en lieux d’accroche et application des pseudocodes », que les réseaux peuvent utiliser comme guide pour le travail en lieux d’accroche. Ce document apporte des précisions concernant le travail en lieux d’accroche et l’utilisation des pseudocodes dans les situations pertinentes.

La note « Situations de travail en lieux d’accroche et application des pseudocodes » est joint à la présente circulaire. Nous vous demandons de communiquer ce document à tous les psychologues et orthopédagogues cliniciens qui ont conclu une convention avec votre réseau.

Bien à vous,



Daniel Crabbe,

Conseiller Général

Bonjour,

Afin de clarifier le travail en lieu d’accroche, et plus spécifiquement l’utilisation des pseudocodes, ce document comprenant des exemples de travail en lieu d’accroche a été préparé. Ces exemples montrent quand il est question de travail au lieu d’accroche et quels pseudocodes peuvent être utilisés au cours de ce processus.

En outre, les exemples montrent que les réseaux sont un lien important au cours du processus :

* **Une question** spécifique dans un groupe cible est identifiée sur un lieu d’accroche ; il peut également s’agir d’une question qui revient plusieurs fois au sein d’un même **groupe cible** dans le cadre d’une pratique indépendante.
* L'organisation responsable d'un lieu d’accroche/la pratique indépendante communique la question au **réseau**.
* Le réseau examine la question. Dans ce cas, l’examen se fait sur base de la question et d’un psychologue/orthopédagogue clinicien contacté pouvant offrir les soins demandés. Si la proposition émane d’un psychologue/orthopédagogue clinicien indépendant, une autorisation peut être donnée sur le sujet et, si nécessaire, le réseau peut renseigner un lieu d’accroche peut être renseigné lorsque l'information est pertinente pour un public plus large.
* Le psychologue/orthopédagogue clinicien fournit les soins demandés.

**Exemples de travail au lieu d’accroche**

**Écoles - enfants et adolescents :**

Un enseignant remarque que plusieurs élèves ont été profondément affectés par une perte. C'est pourquoi l’enseignant souhaite obtenir de l'aide pour y remédier. Il sollicite dès lors l'aide du PMS qui, à son tour, contacte le réseau de santé mentale de la région. Le réseau examine la demande et met l’école en relation avec un psychologue clinicien/orthopédagogue clinicien qui a connaissance du sujet.

Le prestataire de soins concerné discute avec l’enseignant concernant les besoins des élèves sur ce point. La séance est ainsi adaptée aux besoins des élèves.

(code 726994 : Préparation au Travail en lieu d’accroche)

* Travail en lieu d’accroche

Le professionnel de la santé concerné, accompagné de l’enseignant, donne une séance en classe sur le thème du deuil. (code 726412 : Intervention Communautaire – Groupe - Psychologue/orthopédagogue + code 726456 : Intervention Communautaire – Groupe - Autre prestataire Soins-Aide).

* Travail en lieu d’accroche

L’enseignant et le professionnel gardent, dans le même temps, un œil sur les élèves qui semblent avoir plus de difficultés que d’autres. Ces élèves peuvent ensuite compter sur un nombre de séances (individuelles ou en groupe) au sein de l’école données par le prestataire de soins.

(code 726493 : Soutien Première ligne – Individuel – première séance – lieu d’accroche

Suivi éventuellement de : code 726552 : Soutien Première ligne - Individuel - lieu d’accroche – bénéficiaire seul

OU code 726736 : Traitement - Individuel – première séance - lieu d’accroche

Suivi éventuellement du code 726795 : Traitement - Individuel - lieu d’accroche – bénéficiaire seul

OU code 726655 : Soutien Première ligne - Groupe – Psychologue/orthopédagogue + code 726692 : Soutien Première ligne - Groupe – Autre prestataire Soins-Aide

OU code 726891 : Traitement - Groupe – Psychologue/orthopédagogue + code 726935 : Traitement - Groupe – Autre prestataire Soins-Aide

* Travail en lieu d’accroche

Et si nécessaire, ils peuvent passer après quelques séances à des séances au cabinet du prestataire de soins.

(code 726530 : Soutien Première ligne - Individuel – cabinet – bénéficiaire seul

OU code 726773 : Traitement - Individuel - cabinet – bénéficiaire seul

**Maisons médicales de proximité - adultes :**

Au cours d'une promenade organisée pour les habitants du quartier (ou de tout autre projet organisé au sein des MM, , l'organisateur remarque en discutant avec les participants qu'ils sont confrontés à certains « problèmes » liés au bien-être mental. Cette personne contacte le réseau de santé mentale de la région. Le réseau examine la demande et met la maison médicale en relation avec un psychologue clinicien/orthopédagogue clinicien qui a connaissance du sujet. Ce professionnel de la santé informe l’organisateur sur les possibilités en matière de renvoi et d’intervention.

(code 726950 : Conseil et partage de connaissance à un acteur de première ligne)

* Travail en lieu d’accroche

Lors de cette discussion, ils remarquent cependant qu’un soutien direct du prestataire de soins serait plus bénéfique. Ils décident donc que le professionnel se joindra à eux lors de la prochaine marche dans le cadre du projet, afin d'apporter un soutien supplémentaire et d’aligner les besoins avec l’organisateur. Au cours de cette promenade, il parle aussi avec les participants pour les mettre en confiance (si nécessaire, il se joint à eux pour plusieurs promenades jusqu'à ce que les participants fassent confiance au prestataire de soins).

(code 726994 : Préparation au Travail en lieu d’accroche)

* Travail en lieu d’accroche

Une fois que les besoins et les exigences des participants à la marche ont été mieux identifiés, une session de groupe peut être organisée au sein de la maison médicale pour répondre aux besoins des participants. Il peut s'agir de la manière de gérer les échecs, de proposer des méthodes pour se détendre dans les moments de stress, etc. Tout cela est coordonné avec l’organisateur de la maison médicale de proximité.

(code 726994 : Préparation au Travail en lieu d’accroche)

Suivi du code 726412 : Intervention Communautaire – Groupe - Psychologue/orthopédagogue + code 726456 : Intervention Communautaire – Groupe - Autre prestataire Soins-Aide

* Travail en lieu d’accroche

En gagnant en confiance, il se peut que les participants posent des questions plus spécifiques. En conséquence, d'autres séances de groupe peuvent être organisées ou des sessions individuelles peuvent être appropriées.

(code 726493 : Soutien Première ligne – Individuel – première séance – lieu d’accroche

Suivi éventuellement de : code 726552 : Soutien Première ligne - Individuel - lieu d’accroche – bénéficiaire seul

OU code 726736 : Traitement - Individuel – première séance - lieu d’accroche suivi éventuellement du code 726795 : Traitement - Individuel - lieu d’accroche – bénéficiaire seul

Ou code 726655 : Soutien Première ligne - Groupe – Psychologue/orthopédagogue + code 726692 : Soutien Première ligne - Groupe – Autre prestataire Soins-Aide

Ou code 726891 : Traitement - Groupe – Psychologue/orthopédagogue + code 726935 Traitement - Groupe – Autre prestataire Soins-Aide

* Travail en lieu d’accroche

**AMO (services d’action en milieu ouvert)**

Un collaborateur d’une AMO remarque que plusieurs jeunes sont confrontés aux mêmes problèmes de bien-être mental et de résilience. Ce collaborateur contacte à cet effet le réseau de santé mentale pour obtenir le soutien d’un psychologue clinicien/orthopédagogue clinicien. Le professionnel informe sur les possibilités de renvoi vers les soins appropriés.

(code 726950 : Conseil et partage de connaissance à un acteur de première ligne)

* Travail en lieu d’accroche

Toutefois, si ce soutien s'avère insuffisant, le prestataire de soins se rend à certains moments de la semaine à l’AMO pour apporter son aide, ce qui lui permet de gagner la confiance des jeunes. Lorsque les jeunes sont plus ouverts quant à leurs besoins en matière de bien-être mental et de résilience, le professionnel peut organiser des séances de groupe dans l’AMO, adaptées aux besoins et en concertation avec le membre du personnel.

(code 726994 : Préparation au Travail en lieu d’accroche)

* Travail en lieu d’accroche

Ces séances (groupées) données avec le collaborateur de l’AMO, répondent aux besoins et demandes des jeunes. En outre, le prestataire de soins organise des séances individuelles à l’AMO pour les jeunes qui en ont besoin.

(code 726412 : Intervention Communautaire – Groupe - Psychologue/orthopédagogue + code 726456 : Intervention Communautaire – Groupe - Autre prestataire Soins-Aide

Et si nécessaire, code 726493 : Soutien Première ligne – Individuel – première séance – lieu d’accroche

Suivi éventuellement de : code 726552 : Soutien Première ligne - Individuel - lieu d’accroche – bénéficiaire seul

OU code 726736 : Traitement - Individuel – première séance - lieu d’accroche suivi éventuellement du code 726795 : Traitement - Individuel - lieu d’accroche – bénéficiaire seul

* Travail en lieu d’accroche

**Pratique de médecine générale dans un quartier étudiant**

Les médecins généralistes des quartiers étudiants remarquent de plus en plus, lors de leurs consultations, que les étudiants sont confrontés à des problèmes de bien-être mental ou à des problèmes qui peuvent leur être préjudiciables à long terme (problèmes de sommeil, de stress, d'alcool, etc.). Les généralistes ne savent cependant pas très bien comment aborder le sujet.

Les médecins généralistes contactent donc le réseau de santé mentale. Le réseau les associe à un psychologue clinicien/orthopédagogue clinicien pour leur expliquer comment en faire un sujet de discussion avec leurs patients. Le prestataire de soins fournit des informations à ce sujet.

(code 726950 : Conseil et partage de connaissance à un acteur de première ligne)

OU code 726972 : Partage d’expertise à un groupe d’acteurs de première ligne

* Travail en lieu d’accroche

**Mouvements de jeunesse**

Les responsables du mouvement de jeunesse constatent que plusieurs enfants sont confrontés à des problèmes qu'ils vivent mal (divorce des parents, nouvelle école, etc.). Ils souhaitent les aider mais ne savent pas vraiment ce qu’ils peuvent faire. Ils contactent donc le réseau de santé mentale. Le réseau examine la demande et les met en contact avec le psychologue clinicien/l'orthopédagogue clinicien qui a de l’expérience en la matière. Ce prestataire de soins donne à la direction des conseils et des informations sur l’offre de soins psychologiques et sur la manière dont elle peut intervenir pour soutenir les enfants.

(code 726972 : Partage d’expertise à un groupe d’acteurs de première ligne)

* Travail en lieu d’accroche

**Social-sportif : Football en marchant pour les seniors**

Lors des entraînements, l’entraîneur remarque que plusieurs personnes ont les mêmes questions/problèmes autour de la satisfaction de vie. L’entraîneur ne sait pas trop comment gérer cela. L’organisation contacte alors le réseau régional des soins de santé mentale. Le réseau examine la demande et met l’organisation en relation avec un psychologue clinicien/orthopédagogue clinicien qui a connaissance de ce type de questions. Le professionnel donne à l’entraîneur des avis et des informations sur la manière dont il peut orienter les gens vers les soins adéquats.

(code 726950 : Conseil et partage de connaissance à un acteur de première ligne)

* Travail en lieu d’accroche

Même principe pour un club sportif.

**Distribution de denrées alimentaires**

Les bénévoles du centre de distribution alimentaire remarquent que plusieurs de leurs visiteurs souffrent de troubles mentaux. Toutefois, ils ne savent pas très bien comment leur apporter un soutien. Ils contactent ainsi le réseau régional de soins de santé mentale pour obtenir de l'aide. Le réseau les met en relation avec un psychologue clinicien/orthopédagogue clinicien. Le prestataire donne aux bénévoles des avis et des informations sur la manière dont ils peuvent orienter les gens vers les soins adéquats.

(code 726972 : Partage d’expertise à un groupe d’acteurs de première ligne)

Dans le cas présent, il s'agit donc d'un groupe de bénévoles.

* Travail en lieu d’accroche

De cette manière, les bénévoles peuvent créer un lien entre plusieurs acteurs de première ligne et les visiteurs de l’aide alimentaire.

Attention : Il y a des centres de distribution alimentaire qui sont liés à un psychologue clinicien/orthopédagogue clinicien. Ici, les bénévoles peuvent être le lien entre le professionnel de la santé et les personnes qui viennent à la distribution alimentaire, grâce à la relation de confiance qu’ils ont avec elles.

**Centre de services local**

Les collaborateurs du centre de services local constatent qu'ils reçoivent de nombreux visiteurs confrontés aux mêmes problèmes de soins autonomes. C'est pourquoi ils souhaitent organiser un cluster de séances de groupe pour donner des conseils sur la manière d'améliorer les soins autonomes, en encourageant autant que possible les visiteurs eux-mêmes à apporter leur contribution. Ils contactent donc le réseau régional de soins de santé mentale. Le réseau réalise une analyse des besoins qui montre qu’une plus grande attention devrait être accordée aux personnes âgées de 65 et plus. Il les met en contact avec le psychologue clinicien/l'orthopédagogue clinicien qui a de l’expérience en la matière. Le prestataire examine avec les collaborateurs quelles questions ont été soulevées et ensemble ils forment le cluster pour les séances de groupe.

(code 726994 : Préparation au Travail en lieu d’accroche)

* Travail en lieu d’accroche

Ensuite, le prestataire de soins, avec l'un des collaborateurs, donne le cluster des séances.

(code 726412 : Intervention Communautaire – Groupe - Psychologue/orthopédagogue + code 726456 : Intervention Communautaire – Groupe - Autre prestataire Soins-Aide).

* Travail en lieu d’accroche

**Pratique indépendante**

Un psychologue clinicien/orthopédagogue clinicien indépendant et conventionné constate lors des consultations que différentes personnes d'un même groupe cible viennent avec la même question (par exemple, l'équilibre travail-vie privée chez les jeunes parents). Il semble donc judicieux que le prestataire de soins organise une séance de groupe sur le sujet, afin de toucher plusieurs personnes en même temps. Le professionnel de santé contacte pour ce faire le réseau auquel il est affilié.

Option 1 : Le réseau trouve ce sujet très intéressant. Celui-ci suggère une collaboration avec une institution spécifiquement orientée vers le groupe cible (comme la maison de l'enfant, une maternité dans un hôpital). Le prestataire consulte un collaborateur sur le sujet et sur les questions qui se posent à ce sujet.

(code 726994 : Préparation au Travail en lieu d’accroche)

* Travail en lieu d’accroche

Ensuite, ils donnent ensemble la ou les séances de groupe élaborées.

(code 726412 : Intervention Communautaire – Groupe - Psychologue/orthopédagogue + code 726456 : Intervention Communautaire – Groupe - Autre prestataire Soins-Aide)

* Travail en lieu d’accroche

Option 2 : Le réseau trouve ce sujet très intéressant. Après avoir rempli la fiche pour les séances de groupe, le prestataire peut les donner dans sa propre pratique.

(code 726655 : Soutien Première ligne - Groupe – Psychologue/orthopédagogue + code 726692 : Soutien Première ligne - Groupe – Autre prestataire Soins-Aide)

Ici il n’est pas question de travail au lieu d’accroche.